

Pôle des Réussites Citoyennes

Direction des Archives départementales

..... CONVENTION

Objet : Convention d'autorisation d'utilisation de productions écrites, iconographiques, sonores et audiovisuelles

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 13 novembre 2017

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Madame / Monsieur
[coordonnées]

ci-après désigné par « le Prêteur »

d'autre part.

Vu : l'arrêté de délégation de signature n° 2018-31 du 4 avril 2018

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la pandémie liée au COVID-19, les Archives départementales du Pas-de-Calais ont lancé le projet « Paroles de confiné(e)s » dans lequel citoyennes et citoyens sont invités à nous remettre leurs productions écrites, iconographiques, sonores et audiovisuelles.

Les documents ainsi collectés viendront enrichir les sources de l'histoire du Département et seront mis à la disposition du public (en salle de lecture, sur le site internet des Archives départementales du Pas-de-Calais), sur la base de règles de communication et de diffusion fixées en accord avec leurs auteurs.

Article 2 : Détail des productions

Le propriétaire des archives décrites ci-dessous, déclare mettre à disposition des Archives départementales du Pas-de-Calais les fichiers suivants **(préciser la nature du document, le titre et la date de réalisation) :**

- Exemple : clip musical, « Marcher sur l'eau », 18 mars 2020.....
-
-
-
-
-

Article 3 : Destination des reproductions

Les archives mises à disposition sont collectées par les Archives départementales du Pas-de-Calais qui conserveront les copies numériques destinées à leur sauvegarde, à leur libre mise à disposition du public pour consultation en salles de lecture et sur le site Internet des Archives départementales et à être réutilisées pour des usages en relation directe avec les missions du Conseil départemental du Pas-de-Calais, notamment les travaux culturels, éditoriaux et pédagogiques, publications,

expositions physiques et en ligne des Archives départementales et promotions des actions pédagogiques, patrimoniales et culturelles du Département.

Si les documents ne sont pas nativement numériques et qu'il s'avèrerait nécessaire que les Archives départementales les numérise, une copie des fichiers des archives prêtées numérisées sera remise (sur CD ou via un transfert de fichier) en contrepartie à titre gracieux au prêteur.

Article 4 : Réutilisation des reproductions

1. Autorise le Département via les Archives du Pas-de-Calais à conserver ces documents et à les mettre en consultation [communication, diffusion, reproduction, adaptation, représentation] (dans le respect des points suivants). Cède l'intégralité de ses droits d'auteur sur ces documents en cas d'exploitation gratuite et scientifique. En revanche, l'exploitation commerciale de ces enregistrements entraînera une rémunération à négocier entre moi-même, mes ayants-droit et le diffuseur [éditeur, radio, télévision].

Toute utilisation commerciale à l'initiative du Département du Pas-de-Calais devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Oui Non (barrer la mention inutile)

2. Autorise une consultation [communication, diffusion, reproduction, adaptation, représentation] libre et immédiate des enregistrements :

Oui Non (barrer la mention inutile)

Consultation individuelle

Diffusion grand public (ateliers pédagogiques, classes, web, congrès, expositions)

Publication partielle ou intégrale

Prêt (radio, télévision)

Copie

Si vous avez coché "Oui" et barré "Non", passez directement au Point 4.

3. Soumetts la consultation [communication, diffusion, reproduction, adaptation, représentation] des documents à un délai de ans à compter du * ; délai à l'issu duquel la consultation des productions écrites, iconographiques, sonores et audiovisuelles sont libres de toute restriction.

Oui Non (barrer la mention inutile)

Consultation individuelle

Diffusion grand public (ateliers pédagogiques, classes, web, congrès, expositions)

Publication partielle ou intégrale

Prêt (radio, télévision)

Copie

* des dérogations individuelles sont possibles, sur mon autorisation écrite ou celle de mes ayant-droits (nom, prénom, adresse, téléphone).

.....
.....

4. Soumets la consultation [communication, diffusion, reproduction, adaptation, représentation] des documents à mon autorisation écrite**

Oui Non (barrer la mention inutile)

Consultation individuelle

Diffusion grand public (ateliers pédagogiques, classes, web, congrès, expositions)

Publication partielle ou intégrale

Prêt (radio, télévision)

Copie

**en cas d'absence ou d'indisponibilité, je désigne un mandataire (nom, prénom, adresse, téléphone)

.....

.....

5. La mention du Département du Pas-de-Calais, ainsi que celles des auteurs devront apparaître clairement lors de toute exploitation des documents numérisés et dans la publicité qui pourra l'entourer, sauf sur demande de ces derniers :

Je souhaite voir figurer mon nom en tant qu'auteur lors de la diffusion des documents :

Oui Non (barrer la mention inutile)

Si oui, quel nom doit figurer :

6. Je délègue aux Archives du Pas-de-Calais le pouvoir d'accorder les autorisations de consultation et de publication.

Oui Non (barrer la mention inutile)

7. Protection des données à caractère personnel,

Les informations recueillies vous concernant dans cette convention font l'objet d'un traitement informatique sécurisé par le Département du Pas-de-Calais, auquel vous consentez, destiné à instruire votre entretien filmé lors d'une collecte d'archives orales sur le thème des polonais dans le Pas-de-Calais.

Elles seront utilisées uniquement par les services instructeurs du Département du Pas-de-Calais et les partenaires habilités pouvant être amenés à intervenir dans le traitement de votre dossier à savoir les Archives départementales du Pas-de-Calais.

Les données enregistrées sont conservées sans limite de temps.

Conformément au cadre juridique de la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez enfin, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doit être adressé, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante : Conseil Départemental du Pas-de-Calais La Déléguée à la Protection des Données Christine BENEL rue Ferdinand Buisson 62000 ARRAS, ou par mail à l'adresse suivante : Delegue.Protection.Donnees@pasdecalais.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3, place Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).

La présente relation contractuelle devra s'effectuer dans le respect des règles du RGPD.

Dans tous les cas, les signataires de la présente convention devront veiller à ce que soient apportées des garanties suffisantes en matière de protection de la vie privée et des libertés dans leur relations contractuelles y compris avec des tiers.

Dainville, le jour JJ mois AAAA
en X exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais
Le Directeur des Archives départementales du Pas-de-Calais

Lionel GALLOIS

Pour Nom_Organisme,
Qualité du signataire

Prénom NOM